

des Pêches, le gouvernement ne ferait que se débarrasser des problèmes en cause en sauvant la face. Pour le Canada, les pêches ont une signification plus profonde.

Je pense donc, par souci de justice pour l'industrie de la pêche et de logique dans l'organisation gouvernementale, que nous devons donner suite à l'accord auquel sont parvenus il y a quelque temps les leaders des partis, et voter contre l'amendement.

M. Crouse: Le président du Conseil du Trésor (M. Drury) me permettrait-il une question? Pourrait-il nous dire quel sera le statut de l'actuel comité des pêches et des forêts? Comme le ministre le sait, nous avons un comité qui s'appelle comité permanent des pêches et des forêts et qui est chargé de l'examen des crédits du ministère des Pêches et des Forêts, qui devient maintenant partie intégrante du ministère de l'Environnement. C'est le processus suivi depuis que je suis entré à la Chambre en 1957. A quel comité les crédits du ministère de l'Environnement seront-ils déferés et quel sera le nom de ce comité?

• (4.10 p.m.)

L'hon. M. Drury: Je regrette de ne pouvoir répondre à cette question. Je sais bien que les comités permanents de la Chambre sont nommés et organisés selon les besoins plutôt que par ministères. Par exemple, il n'existe aucun comité permanent du Conseil du Trésor et nous n'avons cependant aucune difficulté à trouver un comité disposé à étudier soigneusement les crédits du Conseil du Trésor.

M. Bell: On ne vous le fait pas dire.

L'hon. M. Drury: Comment l'adoption du bill créant un nouveau ministère influera sur l'appellation des comités permanents, c'est une question qui relève davantage de ceux qui sont chargés de l'organisation de la Chambre que de l'exécutif.

M. Crouse: Sans doute puis-je poser ma question à nouveau au ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis). C'est un point très important puisqu'il appartient au comité d'examiner et d'étudier les crédits de divers ministères. Les comités de la Chambre doivent siéger à certains moments et les crédits sont renvoyés aux comités pour étude et adoption. A moins que le système des comités ne soit qu'une parodie des travaux qui sont confiés à la Chambre ou une ruse, un os à ronger jeté par le gouvernement pour faire croire aux députés qu'ils ont un rôle important à jouer alors qu'en réalité ils ne sont que des chiens qui chassent leur queue, j'estime que cette question est importante et que l'on modifie fondamentalement la procédure.

Je persiste à prétendre que l'on essaie de minimiser le rôle de l'industrie de la pêche et j'espère que le ministre des Pêches et des Forêts, qui a eu l'occasion de s'entretenir avec le président du Conseil du Trésor, précisera à la Chambre le mandat exact qui sera confié dans l'avenir au

[L'hon. M. Drury.]

comité des pêches et des forêts et qu'il annoncera le nom des comités auxquels seront renvoyés les crédits du ministère.

L'hon. M. Davis: Sauf erreur, le comité permanent sera conservé. Toutefois, il appartient à la Chambre de décider si un comité permanent doit être remplacé par un autre. Je ne voudrais pas faire d'observations sur ce sujet pour le moment. Dans l'état actuel des choses, le comité permanent des pêches et des forêts, qui existe actuellement, sera maintenu. Sauf erreur, le comité spécial de la pollution de l'environnement cessera d'exister à la fin de la session en cours, de sorte qu'il n'y aura pas de comité sur l'environnement au début de la prochaine session. Toutefois, c'est à la Chambre d'en décider, par l'intermédiaire, je le suppose, du leader du gouvernement à la Chambre qui consultera ses homologues des différents partis.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, je propose que l'intervention du ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis), pour répondre à une question, ne mette pas fin au discours du président du Conseil du Trésor (M. Drury). Le ministère du Revenu national compte une division de l'impôt et une division des douanes et de l'accise, ayant chacune à sa tête un sous-ministre. Fort de cet exemple, on pourrait justifier une demande réclamant que le nouveau ministère ait un sous-ministre à la tête de sa division des pêches. L'exemple est là au ministère du Revenu national.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, on pourrait évidemment poursuivre ce raisonnement, mais il s'agit vraiment d'en arriver à l'organisation qui est le plus susceptible de bien réaliser l'objectif général. De l'avis de l'exécutif, l'organisation proposée sera mieux en mesure d'atteindre le but global du ministère de l'Environnement, notamment la solution des problèmes des pêches et des forêts, que celle qui a été proposée à la Chambre aujourd'hui et qui est plus bizarre et moins classique.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement ou l'article 37(1) du Règlement pour faire un bref commentaire, si je le puis. A la fin de ses remarques, le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a dit que le gouvernement devrait respecter l'accord intervenu entre les leaders à la Chambre. Il convient de préciser que les leaders à la Chambre, et j'en suis, ont convenu que le bill serait amendé de façon à prévoir que le ministre de l'Environnement serait le ministre des Pêches. Le gouvernement n'a pas consenti à nommer un sous-ministre des Pêches, mais il a été convenu aux réunions des leaders des partis que l'opposition insisterait encore sur ce point à la Chambre. Je ne voudrais pas que les propos du président du Conseil du Trésor laissent entendre que nous avons manqué à notre parole.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!